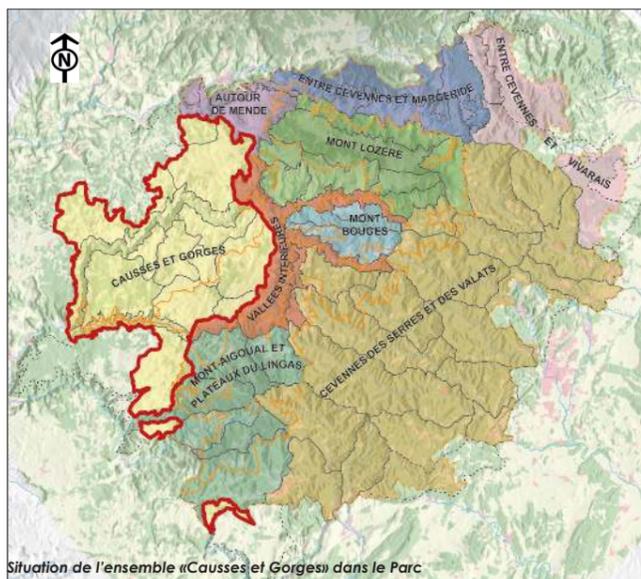


# LES CAUSSES ET LES GORGES



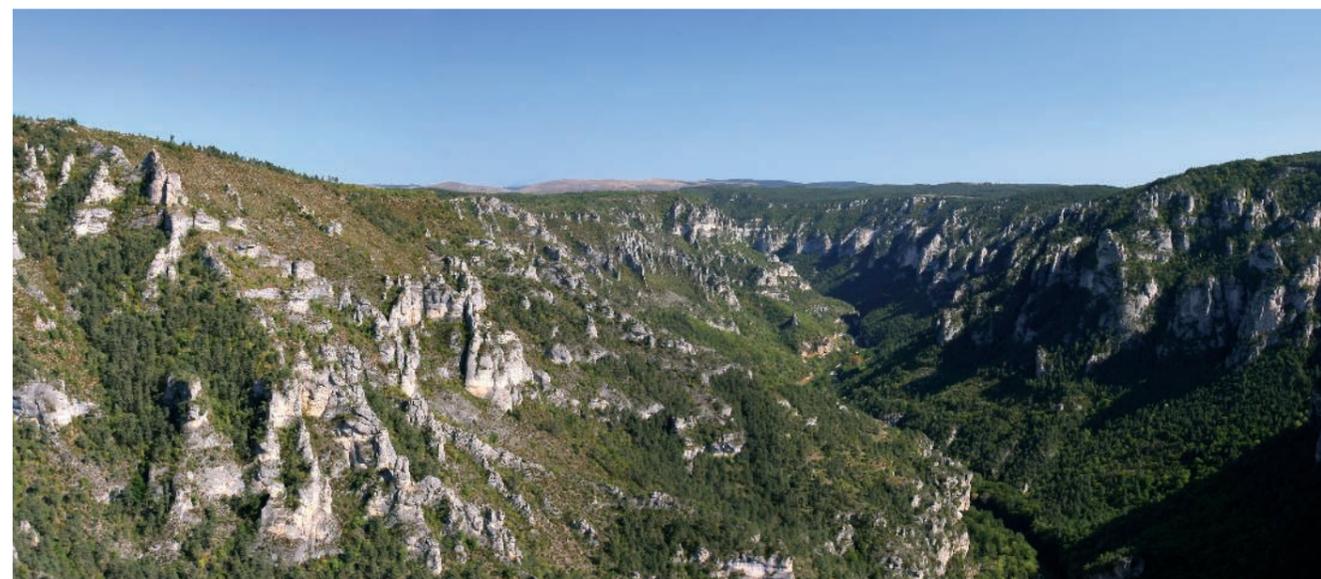
Brebis au pâturage dans les paysages steppiques du causse Méjean nu



Situation de l'ensemble «Causse et Gorges» dans le Parc

## Un puzzle de hauts plateaux calcaires découpés par des gorges vertigineuses

Les Causse forment le plus grand secteur de hauts plateaux karstiques d'Europe. Quatre grands plateaux structurent cet ensemble géographique : le causse du Larzac, le causse de Sauveterre, le causse Méjean et le causse Noir. Ces plateaux calcaires, formés par une très épaisse couche sédimentaire (principalement des calcaires dolomitiques déposés au Jurassique) déroulent leur horizon bosselé sur tout l'ouest du Parc. Ils se prolongent vers l'Atlantique, au-delà du plateau du Larzac jusqu'aux confins de l'Ariège. Ces plateaux caussenards perchés entre 700 et 1200 mètres d'altitude, sont isolés les uns des autres par un lacs de profondes vallées et de gorges. À l'échelle régionale, cet ensemble forme à un gigantesque puzzle entaillé dans l'énorme épaisseur de la table calcaire qui les constitue. Les rebords, ou «couronnes», des plateaux s'arrêtent sur d'impressionnants abrupts et falaises. Ils offrent des vues spectaculaires sur les gorges, les vallées et les autres massifs du Parc.



Les gorges du Tarn et les couronnes des causses Méjean et de Sauveterre (vue depuis «le Point Sublime» grand belvédère touristique des rebords du causse de Sauveterre)

## La partie caussenarde du Parc national des Cévennes

Trois des quatre Grands Causse sont concernés par le territoire du Parc ou de son aire optimum d'adhésion :

- Le causse Méjean, qui vient s'insérer entre les massifs granitiques du mont Lozère et de L'Aigoual. Il forme l'avancée la plus orientale de ces plateaux caussenards ; la partie Est de ce causse, où se trouve le point culminant de l'ensemble des Causse (mont Gargo), est incluse dans le cœur du Parc.
- Le causse de Sauveterre et le causse Noir, qui ont leurs parties orientales incluses dans l'aire optimum d'adhésion.

La moitié orientale du causse de Bégon et une petite frange au nord du causse de Blandas en font également partie. Les gorges du Tarn et de la Jonte sont elles aussi incluses dans cette aire d'adhésion.

## Les Causse

### Des paysages karstiques caractérisés par la sécheresse

Les abondantes pluies qui se déversent sur ces causses, sont très rapidement absorbées par les multiples failles qui fracturent ces tables calcaires. Cette absence d'eau en surface engendre une sécheresse récurrente qui caractérise les paysages des plateaux caussenards. Les cours d'eau sont ainsi totalement absents de la surface de ces plateaux. Les eaux infiltrées sont stockées et drainées par un très important réseau d'aquifères et de rivières souterraines. Ces eaux souterraines font résurgence au pied des falaises qui cernent les plateaux.

Les plateaux karstiques offrent ainsi un grand nombre de gouffres et de cavités fossiles. L'aven Arman sur le causse Méjean et la grotte de Dargilan sur le causse noir en sont exemples remarquables. Ils sont des points d'attraction importants qui ont participé au développement du tourisme en Lozère dès le début du XX<sup>e</sup> siècle.

## De vastes plateaux bosselés, des monts arrondis et des dolines

Les plateaux caussenards, façonnés par la lente dissolution du calcaire, présentent une topographie très bosselée. Des serres, puechs, cros, mourres et monts y émergent par centaines, en mamelons et grandes ondulations aux formes douces. Les plus hauts de ces reliefs dominent les creux sur parfois plus d'une centaine de mètres. Cette topographie mouvante offre, dans les parties centrales ouvertes, des paysages de collines et de vallons où l'horizon des plateaux semble infini. Dans les creux, les cuvettes de dissolution à fond très plat, riches en argiles de décalcification de teinte brun-rouge, forment des dolines aux contours souples. Leurs échelles varient de quelques arpents, parfois aménagés en lavognes pour abreuver le bétail, quand l'eau y percole et y est retenue par une argile bien imperméable, à plusieurs dizaines d'hectares pour les « plos » et les plaines les plus conséquents. Des « ravins » aux modelés souples suivent, tout comme les principaux reliefs, les grandes lignes de fracturation des couches géologiques calcaires de ces plateaux. Ainsi, les reliefs du causse Méjean s'organisent principalement nord-est / sud-est, parallèlement à la couronne Est qui domine le Tarnon.



Grande doline cultivée sur le causse de Sauveterre (doline du hameau des Cheyrouses)

### Les nuances de la dolomie et des calcaires à plaquettes

La morphologie des tables calcaires des causses varie sensiblement selon la nature de la couche calcaire qui affleure.

En surface, le calcaire à plaquette est le plus répandu. Il forme les grandes et douces pentes de la plupart des monts des plateaux. Ce calcaire se délite avec le gel en fines plaquettes. C'est lui qui tinte sous le pied des brebis et des marcheurs. C'est aussi la pierre, méthodiquement retirée des champs par des générations de paysans, qui dessine depuis des siècles les lignes des murets d'épierrage et les tas des clapas sur les pentes.

Le deuxième type de calcaire de ces causses est le calcaire dolomitique. C'est lui qui forme les petites barres rocheuses aux formes spectaculaires des chaos ruiniformes. C'est le calcaire des sites les plus pittoresques du plateau et celui des falaises vertigineuses des couronnes des causses. La décomposition de ces calcaires dolomitiques en argiles mêlées de sables gréseux (grésoux) offre des sols relativement favorables à la céréaliculture.



Calcaire à plaquettes et carline



Calcaire à plaquettes du sommet pelé du mont Gargo (causse Méjean)

### Des paysages de pelouses steppiques façonnés par la présence multimillénaire du pastoralisme

Les causses sont actuellement l'un des derniers refuges du pastoralisme en France.

Le pastoralisme, associé à la culture des céréales dans les dolines, a été, depuis les temps les plus reculés de l'humanité, le mode essentiel de mise en valeur de ces grands espaces soumis à une sécheresse inhérente à leur géologie.

Les monuments mégalithiques qui ponctuent ces plateaux attestent d'une présence humaine depuis l'aube du néolithique. Les recherches ont prouvé l'ancienneté de l'élevage ovin sur ces terres. Ces plateaux sont aussi depuis des temps très reculés des terres de transhumance ovine.

Une économie d'échange, mise en place dès l'Antiquité et encore plus clairement à partir du Moyen-Âge, était en place entre les plateaux qui fournissaient la laine et les céréales et les gorges qui approvisionnaient les Causseards en fruits et légumes et en vin.



Pelouse steppique dans la plaine de Hures-la-Parade (causse Méjean nu)

Les implantations humaines, principalement situées au débouché des chemins qui remontent depuis les gorges, témoignent de cette économie d'échange.

Cette agriculture traditionnelle caussearde associant un élevage ovin très extensif et une céréaliculture pratiquée en fond de doline s'est maintenue jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle

Cette culture multimillénaire caussearde a produit sur l'ensemble de ces plateaux un très vaste et très unitaire ensemble de paysages composé par d'immenses espaces de pelouses steppiques.

Les transformations du monde agricole au XIX<sup>e</sup> siècle ont depuis cette période sensiblement différencié ce grand paysage unitaire sur chacun des causses.

Ainsi, les paysages du causse Noir, des causses de Sauveterre et de Blandas, et de la partie est du causse Méjean, pour ne parler que des secteurs qui concernent le Parc, ont connu des transformations liées à une intensification et une diversification de leur agriculture, de leur mode d'élevage et à diverses opérations de sylviculture.

Actuellement, la partie orientale du causse Méjean est l'un des secteurs des Grands Causses qui a le mieux préservé ses paysages de pelouses steppiques caractéristiques et emblématiques de l'ancienne culture caussearde. L'échelle de ces paysages y est tout à fait exceptionnelle.

Ses grands espaces très dénudés et austères, désormais devenus rares, sont aujourd'hui appréciés et protégés pour la valeur de leurs milieux naturels exceptionnels et en temps que grands paysages culturels. Ces territoires de labeur pour des générations d'agriculteurs sont aujourd'hui appréhendés par les visiteurs comme des espaces d'évasion et de liberté.

### Des implantations humaines limitées, installées en bordure des dolines et en position d'abri

Sur ces causses, les implantations humaines ont toujours été très limitées. Au niveau du Parc, les sites bâtis les plus conséquents regroupent tout au plus une trentaine de constructions, la plupart n'en comprennent qu'une poignée. En terme d'implantation, hameaux et fermes isolées, sont systématiquement établis en limites des précieux espaces de cultures que sont les fonds de dolines. Le bâti traditionnel est aussi judicieusement installé en position d'abri,



Brebis sous le village de Sauveterre



Prairie rase au mont Gargo (causse Méjean nu)

en pied de coteau, protégé des vents du nord et de l'ouest qui balayent incessamment les plateaux.

La composition des hameaux est généralement assez lâche. Ils regroupent quelques unités bâties qui reprennent le modèle type des fermes isolées, comprenant un volume principal exposé au sud, souvent conforté de bâtiments latéraux perpendiculaires et une cour entourée de murs de pierre. L'aire de battage dallée et le four, établi dans un petit bâti spécifique, présents dans les fermes isolées, sont le plus souvent collectifs dans les hameaux.

La transition entre les constructions anciennes et les parcours, ou les terres cultivées, s'effectuent soit par de hauts murs d'enceinte, soit par une série de murettes délimitant des jardins ou de petits terrains en herbe qui relient les bâtiments entre eux. La transition entre l'espace bâti et le terroir agricole est toujours nette.

### Une architecture massive de calcaire et de lauzes

De la modeste maison de manœuvres agricoles aux grosses exploitations possédant plusieurs corps de bâtiments, les volumes restent homogènes et unitaires. Les bâtiments sont construits sur un plan rectangulaire, parfois adjoind d'ailes perpendiculaires. La construction est élevée sur deux voûtes en pierre superposées, la plus basse surbaissée, la plus élevée brisée en demi-voûtes, dont le niveau supérieur, peut recevoir un étage sur plancher. La bergerie et l'hébergement des autres animaux se situaient traditionnellement au rez-de-chaussée, l'habitation à l'étage, ce qui permettait l'accès au grenier. L'accès à l'habitation se fait généralement par un perron massif et souvent couvert. Ce modèle type répond à des besoins spécifiques : constructions sans bois de charpente, engorgement volumineux et stockage de l'eau dans des citernes intégrées au bâti.

La maçonnerie est constituée de pierres calcaires provenant de petites carrières temporaires locales. Les murs de façades ou les pignons sont parfois enduits suivant l'exposition. Les ouvertures très réduites sont toujours plus hautes que larges et la taille varie suivant l'exposition, y compris dans les villages où la recherche



Ferme du Boisset (causse de Sauveterre)



Hameau et doline de la Retournade (causse Méjean boisé)

### Causses nus et causses boisés

Après l'abandon de la céréaliculture vivrière au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'élevage ovin, devenu principale activité agricole de ces plateaux, s'est spécialisé selon les secteurs. Cette spécialisation actuellement très marquée, s'est notamment faite par rapport à l'aire de collecte du lait de brebis pour les caves de Roquefort (aire dite du «rayon de Roquefort»).

À l'ouest des causses Méjean et de Sauveterre ainsi que sur les petits causses Noir et de Blandas, l'élevage est, depuis la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, essentiellement orienté vers la production de lait pour l'approvisionnement des caves de Roquefort, ou de fromageries plus récentes et locales (notamment la fromagerie de Hielzas, située au sud-ouest du causse Méjean).

Sur les parties Est des plateaux des causses Méjean et de Sauveterre, situées hors de l'aire de collecte des grandes fromageries de Roquefort, l'élevage ovin s'est quant à lui orienté vers la production de viande.

Cette différenciation géographique de l'élevage a fortement contrasté les paysages de ces causses.

Sur le **causse Méjean boisé** et le **causse de Sauveterre boisé** qui couvrent la partie ouest de ces plateaux, ainsi que sur les causses Noir et de Blandas, le développement de la traite des brebis à l'étable pour la production laitière a progressivement limité le parcours des bêtes aux proches abords des hameaux, entraînant un délaissement des parcours les plus éloignés.

En l'espace d'une cinquantaine d'années, les anciennes terres de pacage abandonnées se sont progressivement embroussaillées, puis reboisées naturellement en pin sylvestre. Les paysages ouverts de cette partie ouest du Méjean ont donc évolué, entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et les années 1950, en paysages de vastes pineraies trouées par des clairières de prairies établies autour des fermes et des hameaux.

Sur le **causse Méjean nu** et le **causse de Sauveterre nu**, à l'extrémité Est de ces deux plateaux, où l'élevage s'est spécialisé dans l'ovine viande, les surfaces pâturées sont restées très conséquentes, les brebis étant en libre parcours ou au pâturage dans de très vastes enclos. Ce mode de production a permis le maintien des grands paysages de pelouses steppiques hérités des pratiques multimillénaires d'élevage sur ces Causses.



Le causse Méjean nu sous le mont Gargo



Le causse Méjean boisé au hameau de la Parade

## Les évolutions récentes des paysages caussenards

Bien que les boisements aient connu une importante densification sur les causses boisés durant les dernières décennies, les évolutions contemporaines des paysages les plus flagrantes concernent surtout les parties « nus » des causses Méjean et de Sauveterre.

Sur ces causses nus, le nombre de brebis est resté sensiblement le même qu'au début du siècle, mais les modes de production ont évolué. L'activité d'élevage spécialisée dans l'ovin viande s'est concentrée sur un nombre restreint d'exploitations, sur les terres les plus productives. Pour exemple, la superficie moyenne des exploitations du causse Méjean nu est actuellement d'environ 450 ha, pour des troupeaux de l'ordre de 400 à 500 têtes. L'abandon du gardiennage des troupeaux au profit de séjours plus importants des brebis en étable et du pacage en parcs clôturés a entraîné un enrichissement important des anciens parcours qui ont été délaissés.

Sur ces territoires steppiques, parallèlement à l'activité d'élevage, de vastes programmes de sylviculture ont aussi été menés au milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

Les grands paysages ouverts du causse Méjean nu et ceux du causse de Sauveterre nu, initialement entretenus par un pacage très extensif de troupeaux gardés ont donc subi d'importantes transformations durant les cinquante dernières années.

### Sur les causses nus, des paysages ouverts très sensibles aux phénomènes d'enrichissement et de reboisements naturels

La baisse du pâturage et l'abandon de nombreux parcours par les brebis ont entraîné un enrichissement important de pans entiers de ces causses nus. Dans un premier temps, les pelouses délaissées sont généralement piquetées de buis et de genévrier. Avec le temps, ces milieux buissonnants s'épaississent et favorisent l'implantation des pins. Ces dynamiques de reconquêtes forestières sont très fortes sur les limites entre causses boisés et causses nus ainsi que sur les lisières des plantations de pins noirs implantées les causses nus.



Pelouses steppiques caussenardes colonisées par des jeunes pins (causse de Sauveterre nu)



Colonisation des pelouses naturelles par le buis (causse Méjean nu)

### Les plantations de pins noirs des programmes du Fond Forestier National

De grands reboisements de pins noirs des programmes FFN ont été développés par l'État sur ces causses nus entre les années 1950 et 1970, juste avant la création du Parc. Ces plantations ont été principalement installées sur les terres et domaines délaissés ou abandonnés. Elles concernent un grand nombre de croupes de ces causses.

Sur le causse Méjean nu, ces plantations forment aujourd'hui de larges couvertures sombres dans le ravin de Las Parros et les crêtes qui entourent le domaine de Fretma. Elles ont radicalement transformé des pans entiers du terroir des anciens parcours et morcelé les paysages steppiques traditionnels. Ces reboisements sont d'autant plus perceptibles qu'ils sont essentiellement installés sur les croupes.

### L'extension des cultures fourragères sur l'espace des pelouses naturelles

L'augmentation de la production fourragère pour nourrir les bêtes en étable a entraîné une extension des surfaces de ces cultures. Les cultures fourragères ont d'abord remplacé la céréaliculture vivrière dans les champs, traditionnellement installés en fonds de dolines. Ces cultures tendent actuellement à se développer au-delà des fonds de dolines, au détriment des espaces de pelouses steppiques. Cette nouvelle mise en culture des anciens parcours à moutons passe par un broyage du substrat rocheux calcaire, support naturel des pelouses caussenardes et par des amendements conséquents pour enrichir ces sols très maigres. Ces pratiques ont amené des modifications significatives dans l'organisation des paysages et un impact non négligeable sur les milieux naturels.

### La présence des parcs clôturés

La présence croissante de parcs clôturés autour des secteurs de pâturage transforme sensiblement les pratiques et la perception de ces paysages où la liberté de parcours était de règle. Ces clôtures entravent dans certains cas l'accès aux parcours traditionnels, ce qui tendrait à encore restreindre les secteurs pâturés.



Plantation de pins noirs et labours sur le causse de Sauveterre nu



Plantation de pins noirs couvrant le puech de Mielgues (hameau d'Aures - causse Méjean nu)

### La présence des hangars agricoles récents

Les nouveaux modes d'exploitation agricole ont généré la construction de vastes bergeries, sur la quasi-totalité des sites bâtis traditionnels. La taille et la volumétrie de ces bâtiments récents sont sans commune mesure avec le type de construction qui a perduré jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Leurs matériaux constructifs, le bardage métallique et plus récemment le bardage bois sont sans rapport avec les matériaux du bâti traditionnel.

Ces nouveaux bâtiments agricoles sont diversement implantés par rapport au bâti ancien. Soit, ils viennent s'accoler à la trame bâtie suivant une logique d'exploitation sans rapport avec l'habitat préexistant. Leur présence, souvent en premier plan devant les hameaux, est alors très importante et relativement dommageable aux sites bâtis anciens. Soit, ils sont implantés en décalage par rapport aux villages ou hameaux, mais dans la continuité des lignes directrices du bâti et du relief, assurant ainsi une meilleure coexistence entre constructions traditionnelles et bâtiments agricoles nouveaux.

Le choix a été parfois de dissocier habitat et unité de production, préservant ainsi les caractéristiques patrimoniales de chaque composante. Le rapport dans le paysage environnant est alors d'autant plus assuré que la volumétrie des constructions neuves, dans un rapport d'échelle plus important, reprend celle des bâtiments caussenards.

Les couvertures de ces hangars en tôle ondulée ou en plaques de matériaux composites, une fois ternies ou rouillées, s'inscrivent relativement sans heurt dans la palette de coloris du bâti.

Le mode d'implantation et d'articulation des constructions en bordure des dolines, le rapport des dimensions des volumes et la pente des toitures restent la caractéristique principale qui réalise une insertion dans la continuité des époques.



Bâtiments agricoles récents au hameau de Mativet (causse Méjean)



Bâtiments agricoles récents devant le hameau d'Espinassous (causse Noir)



Les gorges du Tarn à Sainte-Enimie, le principal village des gorges du Tarn

### Les gorges

Profondément entaillées entre les plateaux caussenards, les gorges constituent un territoire à part. Les gorges du Tarn et de la Jonte, qui détournent le causse Méjean, sont parmi les plus importantes gorges des Causses. Elles offrent des paysages remarquables. Elles renommées et sont protégées à ce titre.

Plus confidentielles, sous le flanc ouest de l'Aigoual et du Lingas, en limite du territoire du Parc, les gorges très reculées des rivières de la Dourbie et du Trévezet séparent le petit Causse Bégon du causse Noir et du causse de Blandas.

Les rivières qui parcourent ces gorges se sont encaissées sur plusieurs centaines de mètres dans l'épaisseur des couches calcaires jurassiques. Les falaises et escarpements de pentes qui les dominent forment des sites de défilés grandioses. Les falaises de calcaires dolomitiques sont façonnées par des corniches, des gours suspendus ou des séries de fines chandeliers de pierre particulièrement spectaculaires, comme celles des « Vases de Chine et de Sèvre ». Les pentes plus mameuses forment des versants très raides, qui sont souvent aménagés en escalier de terrasses agricoles à proximité des lieux habités.

Dans les secteurs élargis, les rivières qui scintillent au fond des gorges et aux pieds des villages étagés sont bordées de plages de galets et de belles forêts-galeries. Quelques étroites terrasses alluviales étagées sont alors présentes. Dans les « étroits », les deux rivières serpentent entre des parois rocheuses polies par les eaux et forcent leur passage dans des rapides encombrés de blocs.

Les implantations villageoises, essentiellement d'origine médiévale, sont relativement présentes dans les gorges du Tarn et très rares dans celles de la Jonte. Elles étaient historiquement liées à l'économie des Causses par un système d'échange de produits agricoles. Les causses fournissant la laine et le blé, les gorges le moulinage, les légumes, les fruits, le vin... les petits seigneurs féodaux et les ordres monastiques médiévaux gardant la main sur le négoce de la laine depuis leurs implantations dans les gorges et autres vallées alentour. Dans cet univers de pentes et de confinement, les villages sont établis sur les pieds des versants, à la faveur d'un élargissement, d'un replat ou d'une croupe bien exposée, et toujours au départ d'une combe permettant la liaison avec les plateaux. Dans ces sites retranchés, les chemins parcourant le fond des gorges sont restés très peu praticables jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. La batellerie sur le Tarn a longtemps servi pour l'exportation des marchandises vers les vallées aval.

Ces villages et hameaux très groupés, intimement liées à la rivière et à leurs petits espaces cultivables, offrent un remarquable patrimoine de bâti ancien. Maisons villageoises resserrées et imbriquées, bâtisses blotties sous les escarpements rocheux, hautes terrasses retenant la terre des petits jardins suspendus, lacis des ruelles caladées, anciens moulins, maisons fortes, monastères, petits châteaux et ponts historiques sont autant d'éléments attractifs et pittoresques sur le parcours des gorges.

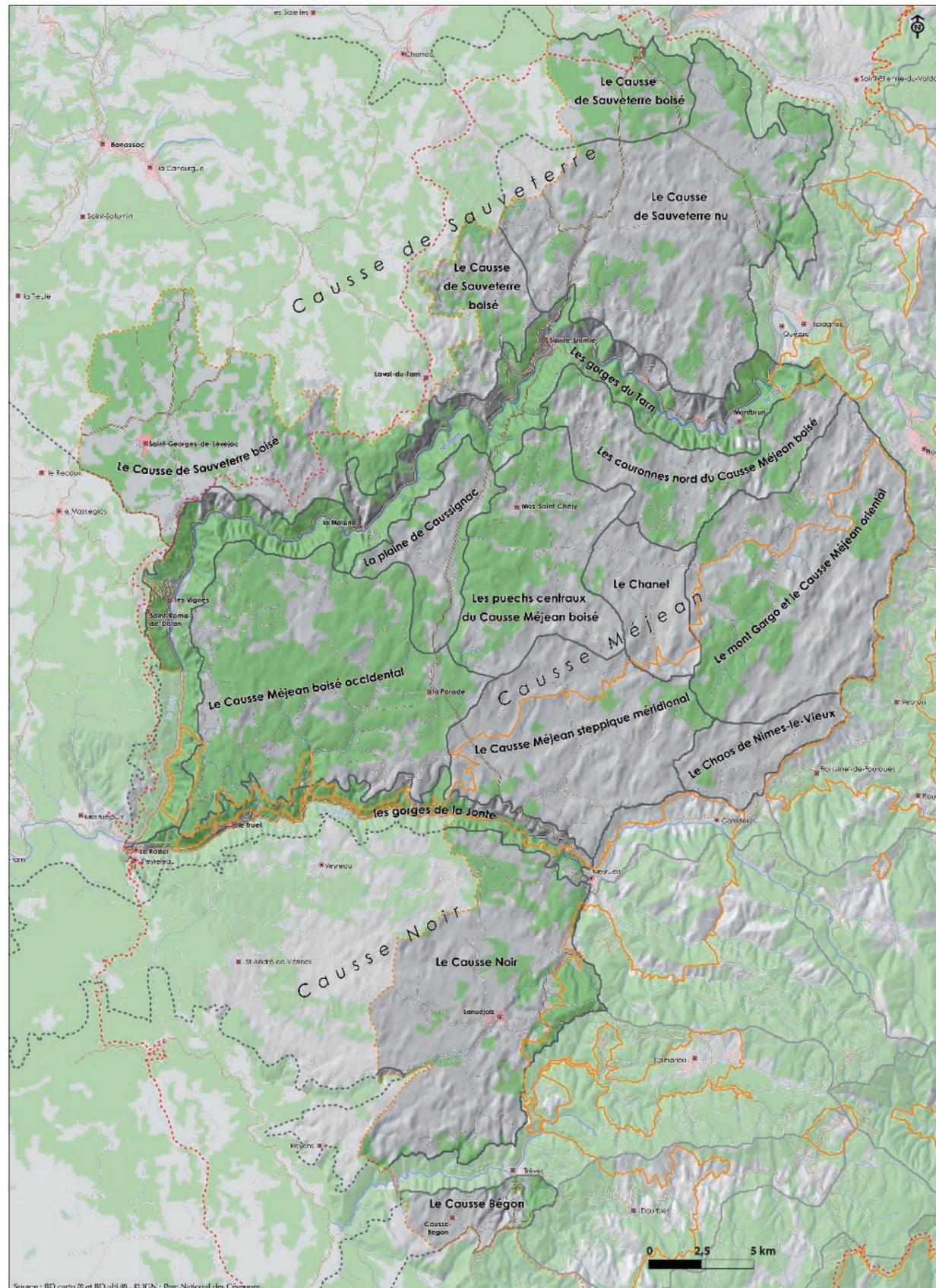
Depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, l'activité agricole a quasiment disparu dans ces sites et les gorges vivent essentiellement du tourisme. La route départementale 907bis, ouverte au fond des gorges du Tarn au début du XX<sup>e</sup> siècle dans un objectif de développement touristique, a largement contribué à cette attractivité et à l'affluence massive des visiteurs. La beauté des paysages, des villages et la présence de l'eau vive (batellerie et canoë kayak) sont depuis des décennies le moteur de ce tourisme. Dans cette logique, les terrasses alluviales du Tarn aux abords des villages ont été très largement investies par les campings.

Les gorges de la Jonte, très peu habitées et moins fréquentées sont, quant à elle, restées beaucoup plus sauvages. Leurs falaises abritent une très riche avifaune, dont une importante colonie de vautours.



Les gorges de la Jonte

## Les unités de paysage des causses et des gorges



Carte de l'ensemble de paysages "Les causses et les gorges"

### Quatre plateaux caussenards et trois gorges : un découpage en douze unités de paysage

Cet ensemble, centré sur le causse Méjean, regroupe les dix unités de paysage des plateaux caussenards inclus dans périmètre du Parc ou de son aire d'adhésion optimum, ainsi que les deux unités de paysage des gorges du Tan et de la Jonte.

À l'instar de toutes les études et monographies, le causse Méjean a d'abord été divisé en deux grands sous-ensembles : le causse Méjean nu, où les paysages steppiques sont dominant et le causse Méjean boisé, où la couverture des pins maritimes est omniprésente.

Par-delà le très fort caractère unitaire de ces paysages caussenards, quatre unités de paysage ont été délimitées sur chacun de ses deux sous ensemble. Chacune de ces unités de paysage correspond soit à un site particulier soit à un sous-ensemble caractérisé par une topographie ou une localisation bien spécifique.

Le causse de Sauveterre a été découpé en deux unités de paysage, sur la base du caractère général boisé ou dénudé des paysages : Le causse de Sauveterre nu où dominent les paysages steppiques (extrémité orientale du plateau) et le causse de Sauveterre boisé où les pineraies sont majoritaires (sur toute sa vaste partie occidentale qui s'étend bien au-delà de l'aire optimum d'adhésion du Parc).

Les petits causses Noir et de Bégon sont traités comme des unités de paysage à part entière.

Les gorges du Tan et de la Jonte forment aussi chacune une unité de paysage distincte.

La petite section des gorges du Trevezel appartenant à l'aire d'adhésion optimum du parc fait bien partie des paysages des causses et des gorges. Pour des questions d'échelle d'analyse, elle est décrite dans la fiche d'unité de paysage de «la vallée du Bonheur et les gorges du Trevezel».

La toute petite frange nord du causse de Blandas incluse dans le périmètre de l'aire optimum d'adhésion du Parc n'est pas décrite dans cet atlas, également pour des questions d'échelle d'analyse.

### Des limites d'unités de paysage délimitées par les rebords des causses, les fronts des pineraies des causses boisés, et plus finement, par des lignes de relief qui individualisent des secteurs ou des sites particuliers

Les couronnes escarpées de ces causses délimitent très clairement les unités de paysages par rapport aux gorges et les vallées qu'elles surplombent.

Les limites entre causses nus et causses boisés sont formées par les lisières des grandes pineraies à pins sylvestres qui recouvrent l'ouest des causses Méjean et de Sauveterre. Ces limites sont actuellement mouvantes. Poussées par les vents d'ouest dominants, les pineraies colonisent progressivement les terres des parcours des causses nus, là où elles sont délaissées par l'élevage.

À l'intérieur du Causse Méjean nu, ce sont des lignes de crêtes des reliefs dominants qui font limites entre chacune des unités de paysage. À l'échelle d'analyse de cet atlas, les unités de paysages de Nîmes-le-Vieux, de la plaine de Chanet et de celle de Causignac sont des sites particuliers suffisamment vastes pour former des unités de paysage.

### Le causse Méjean

#### « Le Causse Majeur »

Le causse Méjean est le causse le plus haut et le plus désertique de l'ensemble caussenard. Il offre pour ces habitants, pour nombre d'auteurs et de visiteurs, la quintessence du paysage agropastoral traditionnel caussenard. C'était au début du siècle, pour le célèbre spéléologue et géographe Antoine Étienne Martel « Le Causse Majeur », celui qui présentait les plus belles caractéristiques du paysage de ces hauts plateaux karstiques très isolés et magnifiés, certain disaient alors pelés, par des siècles et des siècles de pastoralisme.

Ce causse majeur se développe sur environ 30 km dans sa plus grande longueur, entre le bassin de Florac et le point sublime, surplombant la confluence des gorges du Tan et de la Jonte ; et sur environ 17 km du nord au sud entre ces deux gorges. Le plateau, dont l'altitude oscille entre 800 et plus de 1200 mètres, est parfaitement délimité par rapport aux autres causses et massifs mitoyens par l'encaissement impressionnant de ces deux gorges et par le profond bassin de Florac qu'il domine de plus de 500 mètres de pentes et d'escarpements vertigineux. Ces couronnes rocheuses renommées pour leur hauteur et leur beauté isolent très fortement ce haut plateau ; autant d'un point de vue physique que d'un point de vue symbolique. Ce causse est comme une île, c'est un paysage et un monde à part.

La fine langue de terre de l'isthme de Perjuret relie toutefois cette «île» caussenarde au versant nord de l'Aigoual.

### Le causse Méjean nu

#### • Le mont Gargo et le causse Méjean oriental

Ce vaste secteur, le plus élevé du Méjean, est installé sur le rebord est du Causse. Les altitudes et les pentes y sont plus importantes que sur tous les autres secteurs du Méjean. Le relief est creusé par d'importants vallons, « ravins » et dolines, quelques secteurs présentent des petits escarpements rocheux.

La partie centrale de l'unité, calée sur la couronne et dominée par le sommet pelé du mont Gargo est un des lieux les plus retranchés et sauvages du causse. Ces grands monts caillouteux couverts de maigres pelouses offrent un des paysages les plus emblématiques du causse Méjean nu.

Au nord de ces monts qui entourent le mont Gargo, les altitudes sont plus basses, dans la moyenne de celles du causse, et le paysage plus collinaire. Le causse y est actuellement exploité par de grosses fermes isolées, desservies par la route et par le réseau d'alimentation en eau. De grandes plantations de pins noirs coiffent les croupes les plus importantes.

#### • Le chaos de Nîmes-le-Vieux

Cette marge sud-est du plateau offre un des sites les plus pittoresques et remarquables du Méjean. La grande perspective des roches dolomitiques ruiniformes ponctuée de petits hameaux de pierres, le piémont de pelouses et de prairies installé sur la langue de terre en léger contrebas de cette ligne rocheuse, font de ce rebord du causse Méjean nu, une petite unité de paysage à part entière.

La proximité du mont l'Aigoual apporte ici un supplément de pluviométrie. Une partie du plateau possède une nature de sol spécifique qui est actuellement exploitée de manière plus intensive en prairies et cultures fourragères. C'est aussi sur ce secteur de rebord du Causse que se connecte «l'isthme» du col du Perjuret, unique bras de terre qui relie directement l'île caussenarde au flanc de l'Aigoual.

#### • Le causse Méjean steppique méridional

Les reliefs sont ici plus doux et l'altitude est dans la moyenne de celle du causse Méjean. L'immensité des horizons donnée par l'échelle et l'étiement des reliefs aux pentes douces, l'extrême aridité de ce paysage de steppes dénudées, où le caillou calcaire est partout, sous le mince pelage de l'herbe et dans la multitude des clapas, sont les deux grands traits de caractère de cette vaste unité de paysage du Méjean. La steppe du causse Méjean méridional est jalonnée par quelques hameaux qui ponctuent la perspective d'une petite route et de fermes isolées associées à de longues dolines peu creusées qui s'étirent vers le sud, face au panorama de l'Aigoual.

#### • Le Chanet

La vaste plaine sèche de Chanet est installée dans un poljé. Cette dépression argileuse, de type doline, est la plus importante du causse Méjean. Ce paysage agropastoral caractérisé par la vaste

## Les unités de paysage des causses et des gorges

plaine exploitée en prairies de fauches et cultures fourragères est circonscrit par des flancs de coteau doux recouverts d'immenses pelouses sèches. Il est très isolé visuellement des paysages mitoyens et présente une échelle bien particulière qui le distingue des autres unités du causse Méjean nu. Les quelques équipements de l'aérodrome de Florac-Sainte-Enimie, situé en bordure de la plaine, en aire optimum d'adhésion, ne viennent que peu perturber la simplicité et le dénuement des lignes de ce grand paysage agropastoral. Les plantations de pins noirs sur les croupes avoisinantes viennent par contre ici aussi rompre avec la grande unité de paysage du plateau steppique.

### **Le causse Méjean boisé**

#### • Le causse Méjean boisé occidental

Ce vaste secteur boisé occupe toute la pointe occidentale du causse Méjean. Ses couronnes qui dominent la confluence des Gorges du Tarn et de la Jonte offrent de spectaculaires falaises aux formes sculpturales.

Les ondulations du plateau karstique offrent ici une mosaïque de mamelons couverts de pineraies et de clairières de pâturage ouvertes autour de quelques petits hameaux agricoles.

Sur les rebords de ce causse, les secteurs au débouché des grands ravins qui font liaison avec les gorges, lieux privilégiés d'implantation des hameaux caussenards, sont restés dans l'ensemble plus ouverts. Ces petits lieux habités, où trônent quelques gros hangars agricoles, offrent un riche patrimoine de bâti rural groupé très typé.

#### • La plaine de Caussignac

La plaine de Caussignac, vaste poljé karstique aux paysages agropastoraux, forme un site particulier au niveau de cette partie centrale du causse Méjean boisé.

La grande perspective ouverte en fond de doline y offre un damier de cultures fourragères recoupé par quelques haies et alignements de frênes. Dans la logique des paysages caussenards, les anciens parcours à moutons se tiennent sur les pentes qui s'élèvent autour des fonds fertiles. Sur les hauteurs de ces versants, le couvert des pineraies cerne la plaine. Ces boisements ont été totalement dévastés à l'est par un grand incendie (2003) qui a remis à jour les pelouses et la trame des anciens ouvrages d'épierrage.

Les quelques hameaux qui ponctuent le site sont groupés en pied des versants, en limite avec le terroir traditionnellement cultivé.

#### • Les puechs centraux du causse Méjean boisé

Cette ligne de reliefs dominants du Causse Méjean boisé, séparant la plaine du Chanet et celle de Caussignac, offre une succession de grandes croupes où alternent vastes pineraies et clairières de cultures autour des quelques lieux habités.

Mas-Saint-Chély, qui regroupe un petit ensemble de maisons sur une croupe bordant une belle doline, est installé en position centrale dans ces reliefs. Un vaste pan de pineraies a été dévasté par un incendie en 2003, redonnant un caractère dénudé à près de 2 000 hectares de versants autour du site du village.

Les quelques autres rares petits hameaux historiques de cette unité de paysage, le Buffre, Vallongue et Mas-de-Vals sont implantés dans les plans et vallonnements agricoles beaucoup plus ouverts qui prolongent les pentes Est de ces reliefs, en transition vers les paysages du Causse Méjean nu.

#### • La couronne nord du causse Méjean boisé

La couronne nord du Causse Méjean boisé offre une succession de grandes dolines cultivées dominées par des croupes largement boisées. Ces boisements, constitués par des accrus des pineraies des flancs des gorges du Tarn et par de vastes plantations sylvicoles de pin noir, concernent surtout la partie la plus orientale du rebord de ce causse. Quelques secteurs restent bien ouverts plus à l'est. Les anciens parcours délaissés qui bordent les dolines et alternent avec ces boisements tendent partout à s'embroussailler. Les quelques hameaux agricoles installés sur cette couronne très ventée du causse concentrent leur activité d'élevage autour de leur doline et de parcelles fourragères aménagées sur d'anciens parcours de pelouses caussenardes.

Sur les rebords du causse, de remarquables belvédères surplombent les gorges du Tarn.

### **Le causse Méjean nu**



Le mont Gargo et le causse Méjean oriental



Le chaos de Nîmes-le-Vieux



Le causse Méjean steppique méridional



Le Chanet

### **Le causse Méjean boisé**



Le causse Méjean boisé occidental



Le plaine de Caussignac



Les puechs centraux du causse Méjean boisé



La couronne nord du causse Méjean boisé

## Les unités de paysage des causses et des gorges

### Le causse de Sauveterre

Le causse de Sauveterre est, après le causse du Larzac, le deuxième des quatre grands causses de par sa superficie (55 000 ha). Délimité coté Parc par les gorges du Tarn et la vallée du Lot, il est prolongé vers l'ouest, au-dessus de la vallée de l'Aveyron par le Causse de Séverac et au sud, au-delà de la confluence du Tarn et de la Jonte, par le causse Rouge.

Ces vertigineuses couronnes bordent les gorges du Tarn. Les deux tiers ouest de ce causse présentent des paysages mi-boisés assez similaires à ceux du causse Méjean boisé. Sa pointe orientale offre de vastes horizons de plateaux steppiques typiquement caussenards.

#### • Le causse de Sauveterre nu

Cette extrémité orientale du causse de Sauveterre, accueille les derniers grands espaces dénudés de ce plateau karstique globalement très reboisé. Les vastes ondulations couvertes de pelouses steppiques rocailleuses et les champs cultivés dans le creux des dolines y constituent un remarquable ensemble de paysages agropastoraux typiquement caussenards.

Sur ces horizons steppiques, des hameaux agricoles associés aux dolines de cultures sont installés au débouché des anciens chemins de liaison avec les vallées du Bramont et du Tarn.

Depuis plusieurs décennies, les pins du causse du Sauveterre boisé ainsi que ceux des flancs de la vallée du Bramont et du Tarn tendent à coloniser progressivement ces paysages steppiques. De grandes plantations sylvicoles de pin noir implantées sur les principaux reliefs du plateau fragmentent aussi ces paysages très ouverts.

#### • Le causse de Sauveterre boisé

Les paysages de pineraies et de clairières agricoles du causse de Sauveterre boisé couvrent plus des deux tiers de ce plateau karstique réputé pour ces belvédères remarquables sur les gorges du Tarn.

Pour ce qui concerne le territoire du parc, les villages et hameaux et les espaces agricoles qui les accompagnent dans le creux des dolines et des vallonnements sont principalement installés à proximité de la couronne sud de cette partie du causse. Plus à l'intérieur du plateau, la forêt s'épaissit et les implantations humaines se font plus rares. Cet important couvert de pin sylvestre, qui s'est déployé à partir du début du XIXe siècle, tend aujourd'hui à progresser vers l'est, colonisant progressivement les espaces steppiques des anciens parcours à moutons du Causse de Sauveterre nu.

### • Le causse Noir

Ce grand causse accroché aux contreforts de l'Aigoual est bordé au sud par les gorges de la Dourbie. Au nord ces couronnes abruptes dominent les gorges de la Jonte et la vallée encaissée du Tarn. Le plateau se prolonge ainsi vers l'est jusqu'au-dessus de Millau, face au plateau du Larzac.

La partie orientale du Causse Noir, seule concernée par l'aire d'adhésion optimum du Parc, offre des paysages caussenards très diversifiés. Les prairies bocagères de Lanuéjols, déployées non loin des pentes de l'Aigoual, font place, plus en avant sur le plateau et sur ses couronnes, à de grandes ondulations de prairies steppiques et des secteurs troués de profondes dolines.

Les boisements de pin sylvestre qui sont à l'origine du nom de ce causse restent très présents dans ces paysages et tendent aujourd'hui à gagner de nombreux espaces de pelouses sèches délaissés par le pacage.

Lanuéjols et le hameau de Montjardin, principales implantations humaines de cette frange Est du plateau, occupent les sites spécifiques des combes qui incisent le causse en limite du massif cristallin. Sur la vaste étendue du plateau, des petits hameaux très isolés sont installés des cuvettes fertiles cultivées en fourrage.

### • Le causse Bégon

Ce petit causse, lui aussi adossé aux pentes de l'Aigoual, est détourné par les gorges du Trévezet et celles de la Dourbie. Son extrémité occidentale très boisée domine le village de Nant et la confluence de ces deux rivières.

La moitié orientale de ce causse est concernée par l'aire optimum

d'adhésion. Les paysages agricoles de prairies et de cultures céréalières caractérisent cette partie habitée du plateau. Les villages de Causse-Bégon et les trois autres hameaux du plateau s'insèrent dans ces paysages très ouverts.

Des cordons de feuillus délimitant le parcellaire agricole donnent un caractère bocager à ces paysages et soulignent les creux des vallons qui descendent sur Trèves. Les pelouses steppiques présentes sur les pentes et à la marge de l'espace cultivé, tendent à s'enfricher et sont progressivement gagnées par les pineraies qui remontent depuis les versants des gorges.

## Les gorges

### • Les gorges du Tarn

Les gorges du Tarn, avec leur grandiose encaissement et leurs paysages sauvages et pittoresques, sont le grand pôle d'attraction touristique de ce secteur du Parc et des départements de la Lozère et de l'Aveyron. Le patrimoine historique des villages, accompagnés de leurs étagements de bancels, composent ici des sites remarquables. Les paysages identitaires de versants arides et de terrasses agricoles hérités de l'ancienne économie agricole, tend aujourd'hui à s'estomper par l'enfrichement et les accrus forestiers. L'abandon quasi total de l'activité agricole ainsi que les aménagements induits par la fréquentation touristique massive des gorges sont les problématiques actuelles de gestion de ces paysages exceptionnels.

### • Les gorges de la Jonte

Renommées pour leurs corniches vertigineuses, leurs rochers sculpturaux et leurs grands vautours fauves, les gorges de la Jonte offrent un spectaculaire paysage de canyon sauvage entaillé entre le causse Méjean et le causse Noir. La profonde et étroite vallée, isolée des plateaux karstiques par d'impressionnants abrupts, est restée très peu habitée. Les pentes arides de l'adret, sous les extraordinaires corniches du Méjean, sont piquetées de buis et de boqueteaux de chêne blanc. D'anciennes terrasses strient aussi ce versant au-dessus des quelques rares hameaux accrochés à la pente. L'ubac, qui fait face sous le causse Noir, est lui recouvert de vastes pineraies. Au fond des gorges, la Jonte, dont le cours amont connaît des assecs prolongés en été, y coule secrètement sous l'ombrage de sa ripisylve et dans quelques profonds défilés. Meyrueis garde l'entrée à l'amont de ces gorges. Les villages du Rozier et de Peyreleau encadrent leur débouché avant la confluence avec le Tarn.



Les gorges du Tarn



Les gorges de la Jonte



Le causse de Sauveterre nu



Le causse de Sauveterre boisé



Le causse Noir



Le causse de Bégon

**Indicateurs de suivi d'évolution des paysages**

- ♦ **Fermeture des milieux ouverts des pelouses steppiques**
  - Stade enrichissement : surfaces concernées par les fruticées à buis et /ou à genévrier dans les pelouses des parcours (plusieurs niveaux de fermetures peuvent être identifiés)
  - Stade colonisation forestière : surfaces où sont présentes des pousses de pins dans les pelouses des parcours (plusieurs niveaux de fermetures peuvent être identifiés)
- ♦ **Artificialisation des milieux semi-naturels des pelouses steppiques**
  - Surfaces de parcelles de broyage des sols caillouteux des pelouses steppiques puis de labour en dehors des fonds de dolines traditionnellement cultivées
  - Nombres de clapas et murets détruits
- ♦ **Fermeture des parcours par des parcs clôturés**
  - Linéaires de clôtures fixes sur piquets bois + fils électrifiés ou barbelés, clôtures électrifiées amovibles.
- ♦ **Coupes et éclaircis dans les boisements spontanés et les plantations sylvicoles**
  - Surfaces traitées, linéaires de lisières reprises, arrachages.
- ♦ **Bâtiments d'exploitation ou d'habitation récents dévalorisant la qualité des sites bâtis traditionnels**
  - Nombre et évolution du parc de bâtiments récents (années de construction, projets) surfaces, volumes (valeur absolue et relative par rapport aux lieux bâtis) et types de positions par rapport aux sites bâtis (en avant / en arrière plan, en prolongement sur les courbes de niveaux, à l'écart).
- ♦ **Qualité de la réhabilitation du bâti traditionnel**
  - Réfection de toitures en lauze (nombre), mise en place d'autres matériaux de couverture, ...
  - Réhabilitation du petit patrimoine bâti (nombre), sur la base d'un inventaire.
- ♦ **Travaux d'infrastructures ayant un impact sur le paysage**
  - Élargissements/travaux routiers, lignes électriques aériennes (création ou enfouissement).

**Légende**  
 Les tendances d'évolutions cartographiées sont des tendances générales. Elles sont repérées par grands secteurs caractéristiques où ces phénomènes ont été bien marqués et visibles dans le paysage. Leur localisation est de principe et non exhaustive.

**Fermeture du paysage : enrichissement et colonisation forestière**

➔ : Phénomènes de reconquêtes forestières naturelles en cours

▤ : Principaux secteurs d'enrichissement actuels consécutifs à la déprise agropastorale ou à l'abandon du gardiennage des troupeaux sur les parcours (ces secteurs peuvent inclure des dolines et autres parcelles cultivées en fourrage)

**Autres tendances d'évolution liées aux nouvelles pratiques agropastorales**

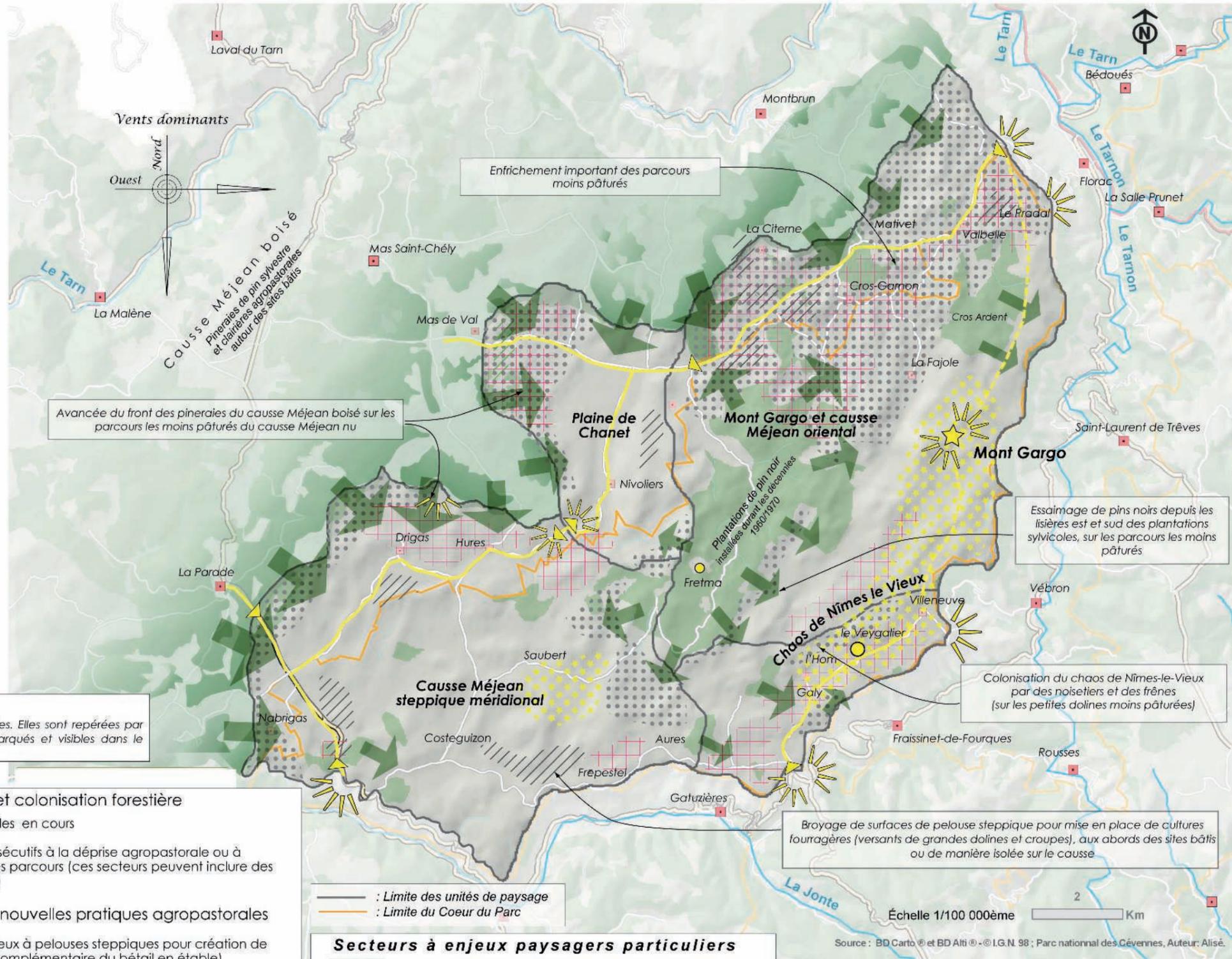
▨ : Principaux secteurs de broyage des sols caillouteux à pelouses steppiques pour création de parcelles de cultures fourragères (Alimentation complémentaire du bétail en étable)

▧ : Principaux secteurs de mise en place de parcs clôturés sur les parcours

**Situation générale des grands secteurs actuellement ouverts ou boisés (base BD carto IGN 1998)**

■ : Espaces ouverts entretenus par l'activité agropastorale (pelouses steppiques et fonds de dolines cultivées)

■ : Boisements existants  
 . Causse Méjean nu : plantations sylvicoles de pin noir (plantées durant les décennies 1960/1970)  
 . Causse Méjean boisé : boisements spontanés de pin sylvestre avec clairières agropastorales



**Secteurs à enjeux paysagers particuliers**

★ : Secteur de paysage emblématique du Parc

● : Élément naturel ou culturel emblématique du Parc

○ : Site bâti remarquable

☀ : Point de vue remarquable (depuis les itinéraires)

➔ : Principaux itinéraires de visite et d'accès (routiers, pédestres)

➤ : Principaux points d'accès aux unités de paysage

**Carte schématique des tendances d'évolutions récentes des paysages du causse Méjean nu**  
 Évolutions entre 1970 et 2007

**Enjeux paysagers**

**L'échelle et l'unité des paysages de pelouse steppiques, la place de l'agriculture dans les dolines, la logique d'implantation des sites bâtis traditionnels et leur qualité architecturale, le patrimoine historique des ouvrages d'épierrages**

La grande force de caractère des paysages du causse Méjean nu tient à l'échelle et à l'unité de ses espaces de pelouses steppiques qui semblent s'ouvrir à l'infini. Le maintien de cette échelle de paysage ouvert est ici un enjeu prioritaire de protection. Les éléments qui viennent fragmenter l'unité de cet espace peuvent être considérés comme négatifs pour ce paysage (plantations sylvicoles, accrus forestiers, embroussaillage, clôtures, ...).

La culture du fourrage et des céréales, réservée au fond des dolines, et l'implantation des lieux habités qui y est attachée, font aussi partie de la logique de composition générale de ce paysage. Le maintien de cet équilibre et de la répartition entre surfaces cultivées et espace des parcours à moutons, est un enjeu majeur de protection de ce paysage. Une généralisation des surfaces de broyage, pour créer des parcelles de cultures sur les pelouses steppiques, apporterait une banalisation évidente du paysage.

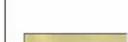
La présence de multiples clapas et murs d'épierrage qui émergent des pelouses est aussi un trait de caractère important du causse Méjean nu. Il convient de protéger ce patrimoine paysager.

**Légende des enjeux paysagers**

Les enjeux paysagers sont cartographiés de façon schématique. Ils expriment des tendances générales. Leur localisation est de principe et ne se veut pas exhaustive.

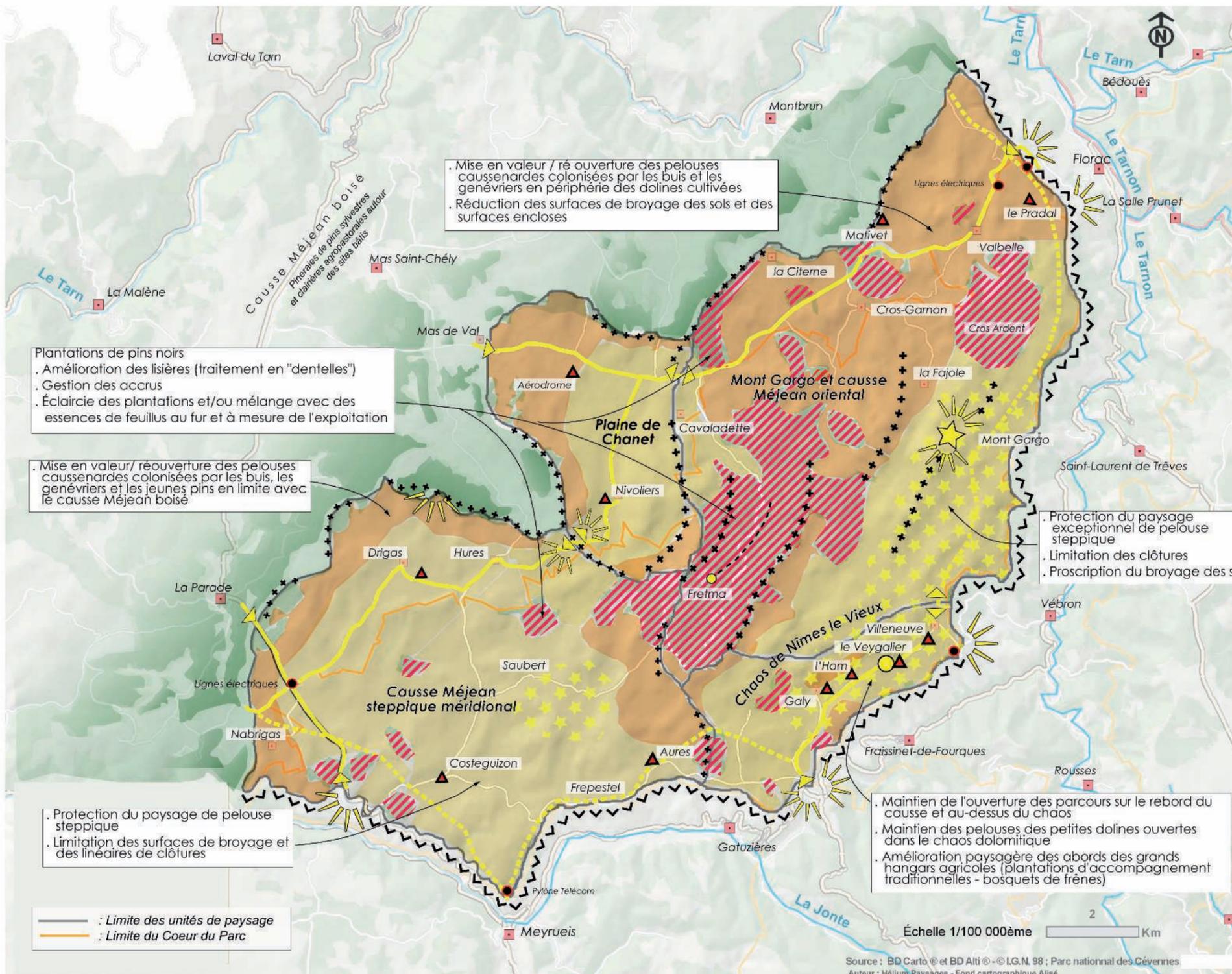
**Secteurs à enjeux paysagers particuliers**

-  : Secteur de paysage emblématique du Parc
-  : Élément naturel ou culturel emblématique du Parc
-  : Site bâti remarquable
-  : Point de vue remarquable (depuis les itinéraires)
-  : Principaux itinéraires de visite et d'accès (routiers, pédestres)
-  : Principaux points d'accès aux unités de paysage

ENJEUX DE PROTECTION	ENJEUX DE VALORISATION
	
Paysages ouverts Pelouses steppiques incluant des dolines cultivées	
Grandes lignes du relief	
+ + + / ^ ^ ^ ..... Ligne de crêtes/ Escarpements rocheux	
- - - ..... Talweg / Fond de vallon	

**ENJEUX DE RÉHABILITATION**

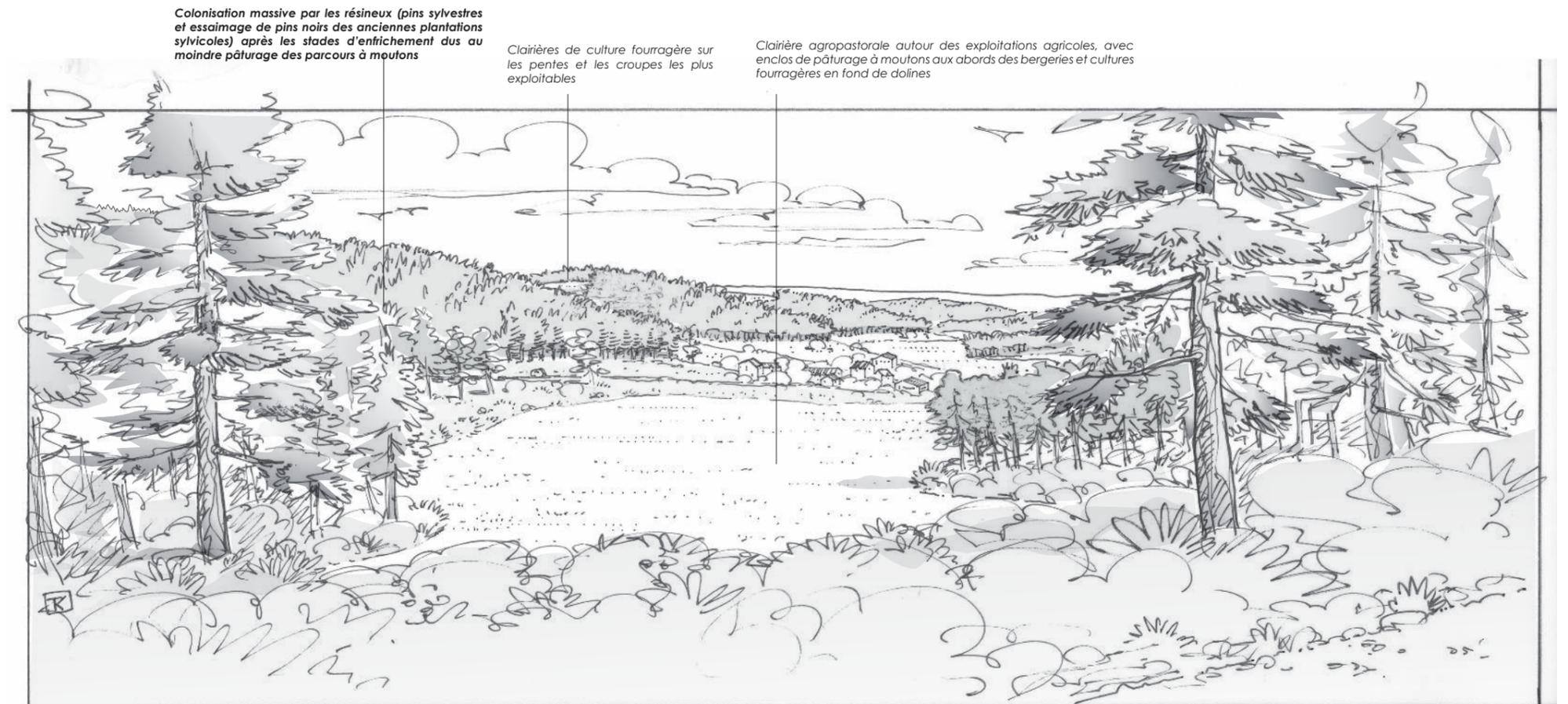
-  : Plantation de résineux de faible qualité paysagère et fragmentant le paysage du causse nu
-  : Site bâti traditionnel dévalorisé par la présence de hangars récents de faible qualité architecturale



**Synthèse des enjeux paysagers**

## Scénarii d'évolution des paysages du causse Méjean nu

Hypothèses d'évolution à 30/50 ans sur la base des dynamiques d'évolution actuelles



Colonisation massive par les résineux (pins sylvestres et essaimage de pins noirs des anciennes plantations sylvicoles) après les stades d'enfrichement dus au moindre pâturage des parcours à moutons

Clairières de culture fourragère sur les pentes et les croupes les plus exploitables

Clairière agropastorale autour des exploitations agricoles, avec enclos de pâturage à moutons aux abords des bergeries et cultures fourragères en fond de dolines

Simulation d'évolution du paysage de la doline de Mativet dans 3 à 5 décennies

**2050 : Une généralisation de l'environnement boisé au détriment des spécificités exceptionnelles des paysages et des biotopes du causse Méjean nu**

Dans le nord de l'unité de paysage du Mont Gargo et du causse Méjean oriental, l'enfrichement des parcours à moutons est déjà très important. La généralisation des pratiques agropastorales actuelles (fréquentation restreinte des parcours sans gardiennage des troupeaux/production de cultures fourragères dans les dolines et sur d'anciennes terres de parcours dérochées pour alimentation du bétail en étable) et l'extension des dynamiques actuelles de colonisation des boisements de pins sylvestres au nord et à l'est rendent l'hypothèse d'un reboisement massif de ce secteur très probable en quelques décennies.



**Paysage actuel du causse Méjean nu au Mativet (été 2006)** - Sur tous les monts dénudés autour de la grande doline cultivée les parcours à moutons sont largement colonisés par les buis et les genévriers. Les premiers résineux commencent déjà à s'installer dans cette friche, notamment aux lisières des plantations de pins noirs (à gauche en limite du cliché).

### Le risque de disparition des paysages emblématiques de pelouses steppiques du causse Méjean nu

En l'état actuel des activités humaines et des évolutions naturelles, les paysages d'immenses pelouses steppiques, caractéristiques du causse Méjean nu ont de grands risques de disparaître au profit d'un paysage de boisements de résineux uniquement troués par des clairières d'exploitation agropastorale.

Selon les dynamiques en cours, en quelques décennies les résineux vont progressivement se ressemer sur l'ensemble des parcours enfrichés à partir des lisières des pineraies du causse Méjean boisé (pins sylvestres) et des plantations de pins noirs. Les secteurs situés à proximité du causse Méjean boisé, et /ou sous le vent des plantations de pin noir seront les premiers touchés par ces accrues forestières naturelles. Les parties plus isolées à l'est du plateau, celles du Mont Gargo et de Nîmes le Vieux, subiront le même phénomène ultérieurement.

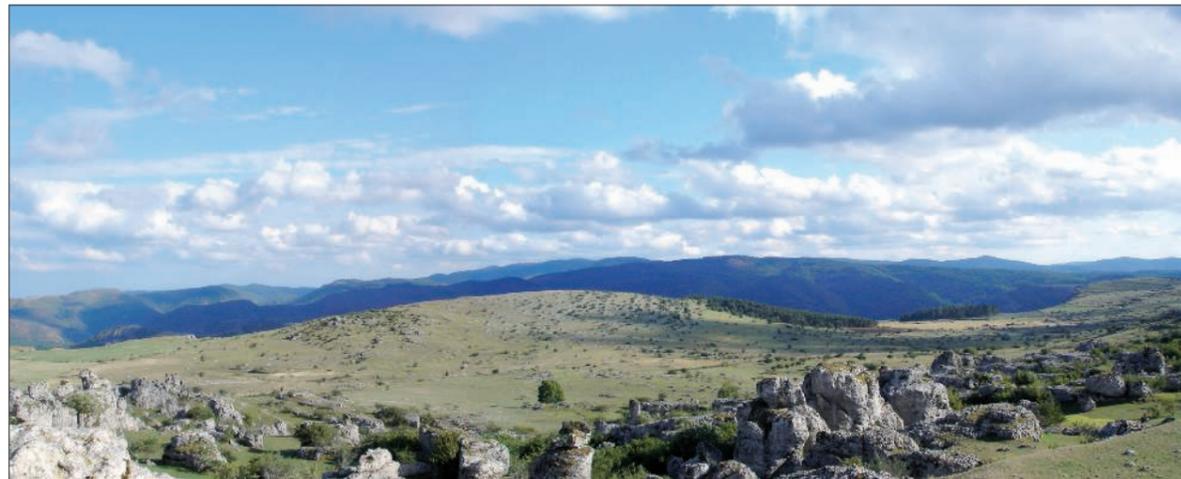
Ayant perdu toute l'identité spécifique que lui conféraient ces immenses espaces ouverts créés par l'élevage traditionnel extensif, le paysage de ce vaste secteur du causse ne se différenciera alors plus guère des paysages de la partie anciennement boisée de l'ouest du plateau.

### Simulation 1 - Doline de Mativet

Unité de paysage «Le Mont Gargo et le causse Méjean oriental»

## Scénarii d'évolution des paysages du causse Méjean nu

Hypothèses d'évolution à 30/50 ans sur la base des dynamiques d'évolutions actuelles



**2006 : Paysage actuel du causse Méjean nu au chaos de Nîmes-le-Vieux** - Vue vers la couronne sud entre Villeneuve et le Végallier

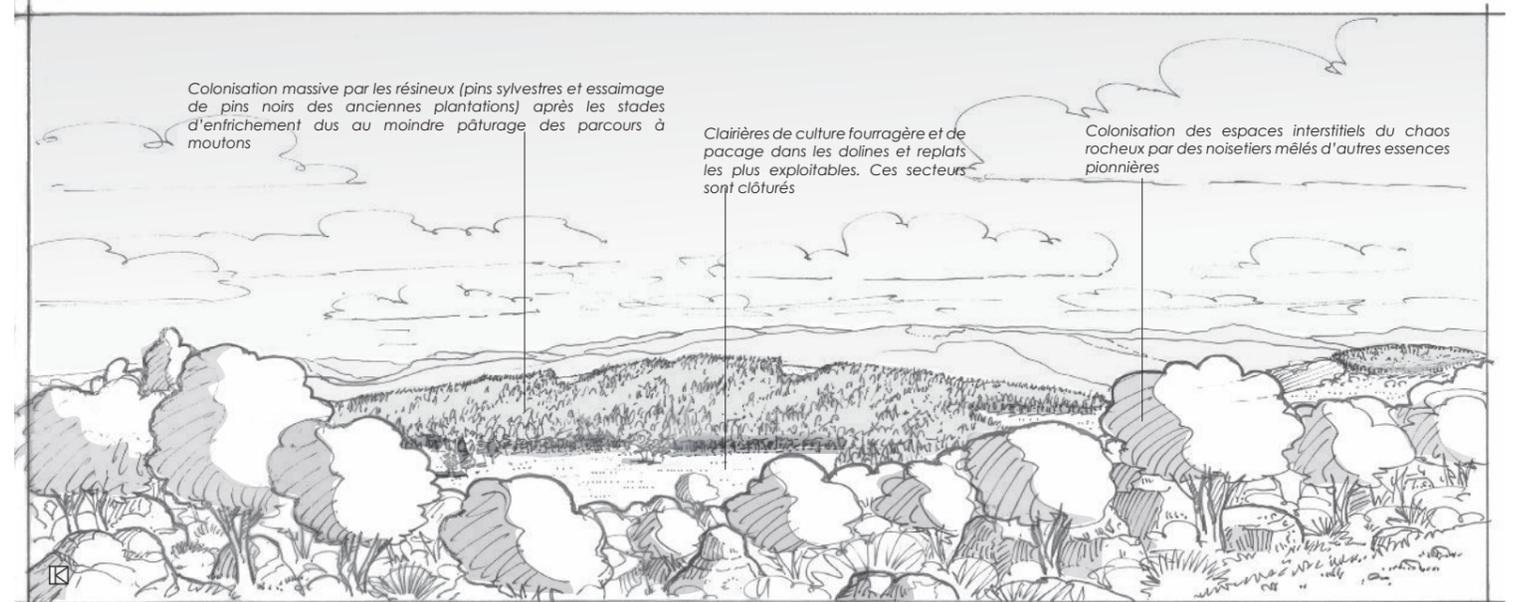
Le paysage très ouvert qui environne ce site géologique remarquable du Causse est constitué de grandes dolines cultivées et de parcours de pelouses steppiques sur les pentes qui surplombent les couronnes. Les herbages présents dans les petites dolines du chaos rocheux ont été jusqu'alors relativement entretenus par les moutons.

Ce site, assez éloigné des grands fronts d'avancée des boisements, subit toutefois comme ailleurs sur ce Causse des phénomènes d'enrichissement sur les parcours à moutons les moins régulièrement broutés. Les petites plantations de pin noir ont aussi tendance à essaimer. De même, de jeunes arbres (frênes, noisetiers et pins noirs au contact des plantations de conifères à l'ouest) gagnent en de nombreux points les interstices du chaos rocheux.



**2007 : Paysage actuel du causse Méjean nu sur la plaine de Chanet** - Vue depuis la Croix du Villaret vers Nivoliers

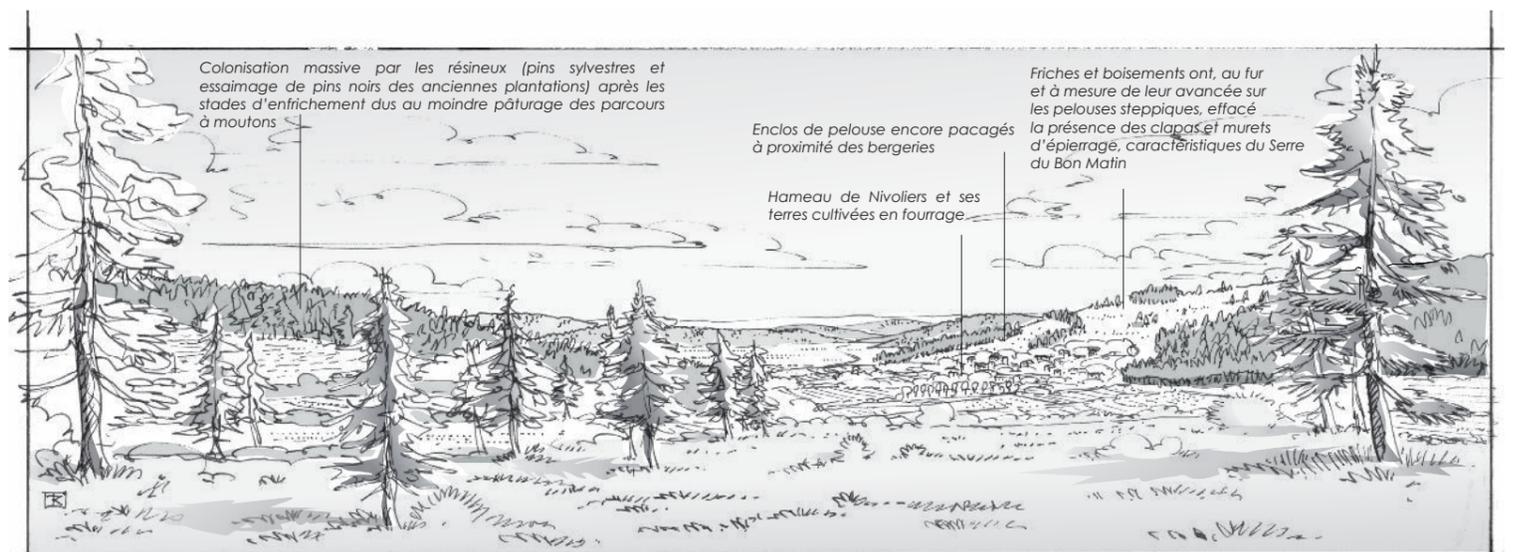
Le paysage très ouvert de la plaine de Chanet vient en continuité de celui du causse Méjean steppique méridional. Il est caractérisé par sa vaste doline cultivée et les grands "devèzes" en pelouses caussenardes des parcours à moutons qui l'entourent. La proximité du front des pineraies du causse Méjean boisé à l'ouest et celle des grandes plantations de pin noir au nord, en font un site très sensible aux avancées des boisements sur tous les secteurs de pacage moins entretenus par l'élevage. Le secteur de la ferme de la Fraisse, au nord-ouest de la plaine, est déjà largement concerné par ce phénomène.



**Simulation d'évolution du paysage du Chaos de Nîmes-le-Vieux dans 3 à 5 décennies**

**2050 : Le chaos de Nîmes-le-Vieux est masqué par des boisements. Les anciens parcours à moutons, caractéristiques du site, ont largement disparu au profit des pineraies**

Un reboisement naturel important de ce secteur sera certainement moins rapide que dans d'autres unités de paysage plus exposées du Causse. Cette hypothèse reste toutefois un scénario d'évolution à envisager sérieusement, au regard des dynamiques actuelles de transformation des paysages de pelouses steppiques. Si la pression du pâturage sur les parcours venait encore à baisser, les noisetiers, mêlés à des résineux, pourraient gagner et masquer à terme l'ensemble du chaos rocheux (le processus est déjà en cours au-dessus de Gally). De manière similaire, en dehors des espaces de culture, les revers délaissés par les moutons sur le rebord du Causse, risquent d'être progressivement colonisés par des résineux, notamment à partir des petites plantations de pin noir actuellement présentes.



**Simulation d'évolution du paysage de la plaine de Chanet dans 3 à 5 décennies**

**2050 : Les pineraies du causse Méjean boisé ont progressivement colonisé la plupart des anciens parcours caussenards de ce secteur**

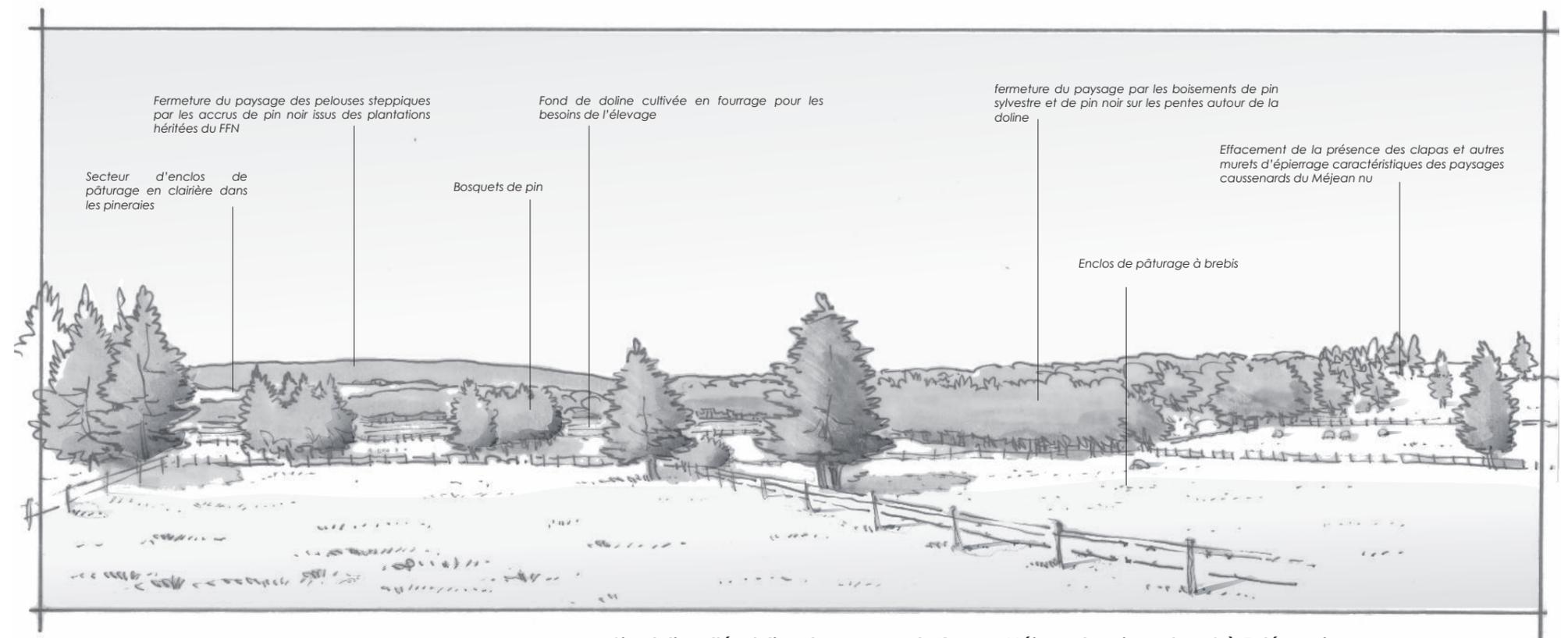
Dans cette illustration les résineux issus des pineraies du causse Méjean boisé (à gauche sur le croquis) et ceux issus des plantations de pin noir du Grand Devès ont progressivement colonisé les pelouses steppiques les moins pacagées qui entourent la plaine agricole. Parallèlement à l'avancée du front des pineraies du causse Méjean boisé, les arbres ont aussi envahi une bonne part des pentes du Serre du Bon Matin, ne laissant libres que les parcelles cultivées et les parcours à stricte proximité du hameau de Nivoliers.

## Simulations 2 et 3 - Le chaos de Nîmes-le-Vieux et le Chanet

Unités de paysage «Le chaos de Nîmes-le-Vieux» et «Le Chanet»

## Scénarii d'évolution des paysages du causse Méjean nu

Hypothèses d'évolution à 30/50 ans sur la base des dynamiques d'évolutions actuelles



Simulation d'évolution du paysage du Causse Méjean steppique dans 3 à 5 décennies

**2050 : De très vastes secteurs de parcours ont été progressivement colonisés par les résineux en provenance des plantations FFN et du front des pineraies du causse Méjean boisé**

Au regard des évolutions actuelles, l'hypothèse d'un reboisement du causse par les pins noirs et les pins sylvestres semble ici tout à fait probable. La mise en place de parcs clôturés et l'absence de gardiennage des troupeaux ont accéléré l'enrichissement des pentes des puechs les moins productives et les moins broutées.

Les pineraies ont ici avancé et colonisé une majeure partie des pentes. La dissémination des arbres s'est faite depuis les crêtes ouest qui dominent cette doline. Le fond de la doline est cultivé en fourrage et fragmenté par les enclos qui délimitent les aires de pâturage et de culture.

Le grand paysage steppique très ouvert, avec ses clapas qui ponctuent les pentes des puechs, c'est transformé en paysage mi-boisé tel qu'on en trouve actuellement sur le causse Méjean boisé. Les paysages hérités de siècle de pratiques agropastorales extensives ont ici disparu en l'espace d'une cinquantaine d'années. La diversité des paysages présente au début du XXIe siècle s'est donc sensiblement restreinte.



**2007 : Paysage actuel du causse Méjean nu dans le secteur de Valbelette.**

Le paysage très ouvert de toute la partie méridionale du Causse Méjean nu est, par secteur, en voie de colonisation par des résineux. C'est le cas dans cette doline dominée au loin par un boisement de pin noir. La proximité du front des pineraies du causse Méjean boisé à l'ouest et celle des plantations de pin noir sur certains sommets de puechs favorisent ici la dissémination de jeunes résineux sur tous les secteurs de pacage moins entretenus par l'élevage ovin.

De grands parcs clôturés délimitent actuellement certaines aires de pacage à moutons. Les secteurs les moins productifs, comme ici sur la pente en partie droite de la photo, sont colonisés par les buis.

**Simulations 4 - Le Méjean sud steppique**  
Unité de paysage «Le causse Méjean méridional steppique»